

École primaire Saint-Vincent-de-Paul

5, ruelle de la Demi-Lune - 92260 Fontenay-aux-Roses Tél. : 01 47 02 75 08

Email Direction : contact@ecolesvp.fr Email Secrétariat : secretariatsvp@laposte.net

<u>Direction</u>: Mme BIOLA Vanessa Site: saintvincentdepaul.com

Règlement financier TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2019 / 2020

Tarifs indicatifs sur la base des conditions économiques actuelles

Votre facture se compose de plusieurs éléments :

- La contribution familiale annuelle aux frais de scolarité;
- Les frais de fournitures et les frais pédagogiques : travaux manuels, initiation à l'anglais, logiciels pédagogiques, éducation physique et sportive, achat de manuels scolaires et assurance scolaire annuelle ;
- Les frais de prestations périscolaires diverses (de demi-pension, garderie du matin, garderie du soir, étude, ...) selon les formules choisies ;
- La cotisation APEL qui comprend l'abonnement à « Famille éducatrice ». Une cotisation est due par famille, payable dans l'école du plus jeune enfant scolarisé.
 - Les frais liés à un projet d'école ou de classe.

Cette facture ne comprend pas les frais annexes et ponctuels tels que sorties scolaires, photos, fichiers pédagogiques...

Modalités de paiement

Les factures sont trimestrielles et payables

- soit en totalité dès réception par chèque
- soit mensuellement par prélèvement automatique bancaire ou postal. Il est fortement conseillé d'adopter ce second mode de paiement. Les prélèvements sont effectués le 5 de chaque mois, d'octobre à juin inclus.

Tout trimestre commencé est dû en totalité.

L'assurance individuelle accident est prise en charge par l'établissement. Tous les élèves sont assurés automatiquement auprès de la Mutuelle Saint-Christophe par l'intermédiaire d'un contrat groupe.

Les arrhes versées lors de l'inscription (120 € par enfant) sont déduites de la facture du premier trimestre. Les arrhes ne sont pas remboursables en cas de désistement.

Réductions: <u>Une remise de 10% par enfant</u> est accordée sur les contributions aux frais de scolarité à condition d'avoir au moins <u>trois enfants</u> scolarisés dans les établissements suivants :

- Saint-Vincent-de-Paul
- Saint-Vincent-de-Paul et un autre établissement du réseau Saint-François-d 'Assise¹

Cette réduction est accordée à la demande des parents auprès du chef d'établissement et sur présentation, avant le 20 septembre, d'un justificatif (certificat de scolarité...).

Garderie, études et restauration :

- Les horaires sont indiqués sur le règlement intérieur. La garderie du soir est due à partir de 16h45.
- Aucun changement de régime ne sera accepté pour le trimestre en cours et tout trimestre commencé est dû en totalité.
- Pour la restauration scolaire, les repas ne sont pas remboursés sauf en cas de maladie, les repas non pris au-delà de 4 jours seront remboursés sur la base forfaitaire de 5,00 €. Un certificat médical devra être obligatoirement fourni.
- Un pique-nique vous sera demandé pour la sortie de fin d'année, par conséquent, le prix d'un repas est déduit de la facture du 3^{ème} trimestre
- Les enfants peuvent bénéficier **occasionnellement** des services de cantine, d'étude ou de garderie au prix de 8.50€. Vous devez en informer l'enseignante par un mot écrit dans le cahier de correspondance (<u>au moins 48 heures à l'avance pour la restauration</u>)
- Les frais occasionnés par le dépassement de l'heure limite (19 heures) de la garderie du soir feront l'objet d'une facturation supplémentaire de 8,50€ par quart d'heure et par enfant. Ce dépassement d'horaire doit rester exceptionnel sous peine de radiation de la garderie.

Activités périscolaires

Plusieurs activités périscolaires (Anglais, théâtre, sport, sciences) sont proposées à vos enfants. Chacune d'elle a un fonctionnement et un tarif propres qui sont expliqués dans les circulaires du mois de juin.

¹ Réseau Saint-François-d'Assise : École Saint-Vincent-de-Paul et Lycée professionnel Saint-François-d'Assise (Fontenay- aux-Roses), Groupe Scolaire Sophie-Barat (Chatenay-Malabry), Institut Notre-Dame (Bourg-la-Reine), Groupe scolaire Sainte-Jeanne-d'Arc (Sceaux), Groupe scolaire Sainte-Gabriel (Bagneux), Groupe scolaire Sainte-Marie (Antony).

	1 ^{er}	2 ^{éme}		
par enfant	trimestre	z trimestre	3 ^{ème} trimestre	TOTAL
2019-2020				
Frais fixes				
Contribution aux frais de scolarité	308.00	308.00	308.00	924.00
Fournitures et les frais pédagogiques	47.50	47.50	47.50	142.50
Frais pédagogiques lié au projet d'école : ViVre les			a finaliser avec la ludothèque	
maths autrement	CM1 au CM2 : coût définitif en attente à finaliser avec la ludothèque			
<u>Options</u>				
Restauration scolaire 4 repas	077.00	202.00	202 72	222.22
4 repas	377.30	288.00	260.70	926.00
3 repas à jours fixes	282.30	216.00	195.50	693.80
2 repas à jours fixes	188.65	144.00	130.35	463.00
1 repas à jour fixe	94.30	72.00	65.15	231.45
Repas occasionnel: 8,50 Euros				
Garderie du matin				
4 jours	125.40	95.75	88.90	310.05
3 jours	94.05	71.85	66.70	232.60
2 jours	62.70	47.90	44.40	155.00
1 jour	31.35	23.95	22.20	77.50
i jour	01.00	20.00	22.20	77.50
Garderie du soir		1		
4 jours	237.60	181.45	168.50	587.55
3 jours	178.20	136.05	126.30	440.55
2 jours	118.80	90.70	84.20	293.70
1 jour	59.40	45.35	42.10	146.85
Garderie occasionnelle : 8,50 Euros				
Garderie matin et soir (forfait)	291.50	222.60	206.70	720.80
Étude				
4 jours	239.80	183.10	170.05	592.95
3 jours	179.85	137.40	127.50	444.75
2 jours	119.90	91.60	85.00	296.50
1 jour	59.95	45.80	42.50	148.25
			.=	
Étude occasionnelle : 8,50 Euros				
Étude + garderie du matin				
4 jours	343.20	262.10	243.35	848.65
3 jours	257.40	196.55	182.55	636.50
2 jours	171.60	131.05	121.70	424.35
1 jour	85.80	65.50	60.85	212.15
Étude + garderie du soir				
4 jours	308.00	235.20	218.40	761.60
3 jours	231.00	176.40	163.80	571.20
2 jours	154.00	117.60	109.20	380.80
1 jour	77.00	58.80	54.60	190.40
Étude + garderie du matin + garderie du soir (forfait)	354.20	270.50	251.15	875.85

A P E L : la cotisation permet également d'avoir accès aux subventions offertes par l'APEL : classes vertes ; théâtre...

Activités périscolaires : voir le tarif sur les circulaires qui seront distribuées en juin

18,50